



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

13/06/2008 : Europe-Immigration- Directive retour - Patrick Gaubert, député européen (UMP, PPE-DE-F)

A quelques jours du vote par le Parlement européen de la directive retour, Patrick Gaubert, député européen, Vice-président de la sous-commission des droits de l'homme, appelle à ne pas céder à la campagne idéologique et déraisonnée lancée par de nombreuses organisations contre ce texte qu'ils instrumentalisent et déforment à des fins politiques.

Selon Patrick Gaubert, il est difficile d'être audible et d'argumenter de manière raisonnée et positive lorsque les adversaires procèdent à une manipulation malhonnête du compromis durement obtenu par le rapporteur face à un Conseil qui souhaiterait bien se passer d'un texte qui leur impose d'offrir de nouvelles garanties et des droits à des personnes qui jusqu'ici étaient l'objet de normes arbitraires.

Alors que la propagande parle de poussée xénophobe, l'Europe a justement décidé de prendre ses responsabilités et de refuser de laisser ces personnes souvent vulnérables dans un vide juridique et dans l'absence de protection procédurale.

Pour Patrick Gaubert, le texte qui sera voté est perfectible mais il rappelle qu'il faut faire preuve de bon sens et de réalisme et savoir reconnaître les avancées considérables qu'il permet au bénéfice des personnes concernées.

Loin d'être exhaustif, il souligne qu'après l'adoption de ce texte:

- le principe du retour volontaire deviendra le principe qui prévaut dans tous les Etats membres
- Toute décision d'éloignement devra être écrite, et motivée en droit et fait
- La décision et les conditions de rétention seront sous le contrôle de l'autorité judiciaire
- Un recours effectif doit être offert contre toute décision de placement en rétention
- les Etats membres auront l'obligation de garantir une aide juridique gratuite
- les principes d'unité de la famille, d'accès à une assistance médicale, d'intérêt supérieur de l'enfant s'imposeront.
- Des conditions plus avantageuses pour les familles et les mineurs seront garanties.

Pour Patrick Gaubert, il faut être démagogue ou de mauvaise foi pour ne pas voir dans ce texte les nouvelles avancées que le Parlement, grâce à la procédure de codécision, va pouvoir imposer en vue d'obtenir des règles communes et harmonisées pour un retour qui soit fait dans le respect du droit et de la dignité humaine.

Pour toute information:

Patrick Gaubert, Député européen, Tél.: +32-2-2845156

patrick.gaubert@europarl.europa.eu

Service de presse du Groupe du PPE-DE, Antoine Ripoll, Tél.: +32-475-856290

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>